



NUMÉRO DU DOCUMENT (AUX FINS DE CLASSEMENT)
<b>CM0317-002</b>

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC CHARLEVOIX-EST**  
**MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

Baie-Sainte-Catherine, le 6 février 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, tenue le 6e jour du mois de février 2017, à 19h00 à l'Édifice municipal Albert-Boulianne.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Donald Kenny, Mesdames les conseillères Carmen Guérin, Nancy Harvey et Diane Perron et ainsi que Messieurs les conseillers Lionel Fortin, Guillaume Poitras et Yvan Poitras.**

**Le directeur-général / secrétaire-trésorier, Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P., assistait également à la séance.**

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017
4. Adoption des comptes à payer

**ADMINISTRATION**

5. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Inscription de la direction générale au Congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)
6. **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION** – Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales de Charlevoix-Est
7. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Croix-Rouge canadienne
8. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Dépôt d'une candidature au Mérite Ovation municipale 2017 – Assises annuelles Union des Municipalités du Québec
9. **DEMANDE D'APPUI** – Regroupement pour un Québec en santé
10. **DEMANDE D'APPUI** – La transformation des horaires des techniciens ambulanciers de Charlevoix
11. **ADOPTION** – Les salaires des employés 2017
12. **ADOPTION** – Programme triennal d'immobilisation 2017-2019
13. **POINT D'INFORMATION** – Futur bac de compost

**TRAVAUX PUBLICS**

14. **DEMANDE DE SUBVENTION** – Programme d'amélioration du réseau routier municipal – Demande de subvention 2017
15. **OCTROI DE CONTRAT** – Renouvellement des pancartes de nom de rue
16. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Lancement d'un appel d'offres pour les plans et devis et pour la gérance de chantier de la première phase du Petit Chemin Fleuve & Fjord

**HYGIÈNE DU MILIEU**

17. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Boulons à changer et pièces de rechange à acquérir – Poste de chloration
18. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Environnement CA



19. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Travaux de préparation pour la réfection du réservoir d'eau potable municipal

#### **LOISIRS ET CULTURE**

20. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS** – Installation des programmes nécessaires pour le nouvel ordinateur de la bibliothèque municipale

#### **DIVERS**

21. Période de questions  
a. Membres du conseil  
b. Public  
22. Levée de la séance

---

#### **1. Ouverture de la séance à 19H00**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Réso # 0802-17

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

\*\*\* Pièce CM0217-001 \*\*\*

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nancy Harvey et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Réso # 0902-17

#### **3. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017**

\*\*\* Pièce CM0217-002 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 ; et

**CONSIDÉRANT ALORS QUE** les membres du conseil renoncent à leurs lectures en assemblée publique.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Diane Perron et unanimement résolu par les conseillères et conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2017 tel que présenté.

Réso # 1002-17

#### **4. Adoption des comptes à payer**

\*\*\* Pièce CM0217-004 \*\*\*

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yvan Poitras et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'approuver les comptes payés de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu du règlement 164-16 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses aux officiers municipaux. La liste non ventilée des comptes payés est présentée ici-bas aux fins de conservation de la mémoire :



Espace pour parapher

Comptes par chèques (118 à 134)	23 352,28 \$
Paiement par Internet	4 415,53 \$
Dépenses incompressibles	3 510,44 \$
Salaires	8 881,08 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>40 159,33 \$</b>

#### **ADMINISTRATION**

Réso # 1102-17

5. **AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Inscription de la direction générale au Congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ)**

\*\*\* Pièce CM0217-005 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a commencé à recevoir des informations quant au prochain Congrès de l'ADMQ qui aura lieu à la mi-juin prochain dans la Ville de Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il est spécifié dans le contrat de travail de la direction générale qu'il est encouragé à s'inscrire à une telle activité dans le but de parfaire ses connaissances et ses contacts dans le milieu municipal; et

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'est dotée du règlement numéro 155-15 décrétant des barèmes fixes de tarifs pour les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des employés administratifs et élus municipaux.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la direction générale, en conformité avec le règlement municipal #155-15, à faire toutes les démarches nécessaires afin de s'inscrire au prochain Congrès des membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec. Cette autorisation du Conseil s'applique également aux dépenses connexes à cette activité.

Réso # 1202-17

6. **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales de Charlevoix-Est**

\*\*\* Pièce CM0217-008 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes rendus à la période de l'année où il est temps de renouveler notre cotisation annuelle pour le financement opérationnel du Centre de coordination régionale de la COMUR;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Centre peut offrir de la formation et de la coordination aux employés municipaux et ainsi que de l'appui à la planification et l'élaboration d'un plan des mesures d'urgence;

**CONSIDÉRANT LE** coût du renouvellement de la cotisation de cent vingt-cinq dollars (125 \$); et

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'autoriser la direction générale à faire toutes les démarches nécessaires afin de défrayer le montant de la cotisation annuelle de la Municipalité dédiée au financement de la COMUR.



Espace pour parapher

Réso # 1302-17

7. **DEMANDE D'AUTORISATION – Croix-Rouge canadienne**

\*\*\* Pièce CM0217-009 \*\*\*

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Carmen Guérin et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'appuyer la Croix-Rouge canadienne dans leur démarche concernant la tenue d'un barrage routier symbolique le 1<sup>er</sup> et le 4 septembre 2017 dans l'espace d'embarquement de la gare fluviale Baie-Sainte-Catherine – Tadoussac. Par contre, le Conseil décrète que cette autorisation est conditionnelle à celles des autorités compétentes en matière de sécurité routière puisque la route de la Grande-Alliance (route 138) est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) et le lieu de collecte sélectionné sous la gouverne de la Société des Traversiers du Québec.

Réso # 1402-17

8. **DEMANDE D'AUTORISATION – Dépôt d'une candidature au Mérite Ovation municipale 2017 – Assises annuelles Union des Municipalités du Québec**

\*\*\* Pièce CM0217-010 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a entrepris un vaste chantier il y a deux ans avec la refonte complète de son image et de sa présence numérique;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a reçu plusieurs félicitations et des questions pour des implantations ailleurs au cours de la dernière année;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a même fait l'objet d'un article sur la question des médias sociaux dans la revue professionnelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec au cours de l'hiver 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix ovation municipale récompense principalement l'innovation des projets et des idées des municipalités ou d'autres entités publiques ou communautaires; et

**CONSIDÉRANT ÉGALEMENT** l'existence de subventions pour les membres de très petites municipalités de l'UMQ pour couvrir leurs frais de représentation s'ils sont choisis finalistes.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la direction générale à déposer une candidature au nom de la Municipalité pour le Mérite Ovation municipale 2017 de l'Union des municipalités du Québec.

Réso # 1502-17

9. **DEMANDE D'APPUI – Regroupement pour un Québec en santé**

**CONSIDÉRANT QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructures du gouvernement fédéral dans des projets municipaux; et



**CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie et ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

**CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE** les municipalités de moins de 1 000 habitants ont aussi la même responsabilité, mais avec moins de moyens pour y parvenir ;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu municipal – avec les très petites municipalités aussi – devrait être reconnu davantage comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, et la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser de saines habitudes de vie, et

**CONSIDÉRANT LE** dur labeur du Conseil municipal actuel de respecter ses cibles budgétaires tout en essayant de favoriser l'implantation locale d'environnements et de projets pour améliorer la santé de la population.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yvan Poitras et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents de signifier l'appui de la Municipalité au Regroupement pour un Québec en santé. À cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- a) de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - i. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme; et
  - ii. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre.
- b) d'interdire les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

**10. DEMANDE D'APPUI – La transformation des horaires des techniciens ambulanciers de Charlevoix**

\*\*\* Pièce CM0217-011 \*\*\*

**REFUSÉ**

**Réso # 1602-17**

**11. ADOPTION – Les salaires des employés 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des salaires versés aux employés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a besoin occasionnellement d'employés afin d'effectuer diverses tâches;



Espace pour parapher

Réso # 1702-17

**CONSIDÉRANT QUE** tout autre employé embauché obtiendra le salaire minimum fixé selon les lois en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Carmen Guérin et unanimement résolu par les conseillers et conseillères présents d'adopter les salaires tel que convenu.

**12. ADOPTION – Programme triennal d'immobilisation 2017-2019**

\*\*\* Pièce CM0217-012 \*\*\*

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Carmen Guérin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine procède à l'acceptation de son programme triennal d'immobilisations des dépenses en immobilisation pour les années 2017, 2018 et 2019.

**13. POINT D'INFORMATION – Futur bac de compost**

**TRAVAUX PUBLICS**

Réso # 1802-17

**14. DEMANDE DE SUBVENTION – Programme d'amélioration du réseau routier municipal – Demande de subvention 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons des besoins importants pour l'amélioration des rues secondaires (*rue Leclerc et chemin de Notre-Dame-de-l'Espace*) dans notre Municipalité; et

**CONSIDÉRANT QUE** lors des discussions préliminaires du Conseil municipal, ce dernier a décidé de demander un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) lors de sa prochaine demande à ce programme.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Madame Nancy Harvey résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'autoriser la direction générale à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour une demande de subvention dans le cadre du « *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* » (PARRM).

Réso # 1902-17

**15. OCTROI DE CONTRAT – Renouvellement des pancartes de nom de rue**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder très bientôt au remplacement de l'ensemble de ses pancartes de rue actuelles puisqu'elles sont jugées désuètes et défraîchies;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a une chance d'aller chercher le financement nécessaire à ce changement avec le retour de la taxe sur l'hébergement destiné aux membres de l'hébergement traditionnel de l'Association touristique régionale de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal actuel s'est posé des balises très claires sur ce qu'il veut avoir comme modèle pour ses pancartes de rue;

**CONSIDÉRANT QU'**il est le donneur d'ouvrage de ce projet;



Réso # 2002-17

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris contact avec le représentant de l'entrepreneur local en affiches commerciales, Monsieur Pierre Bouchard pour lui faire part de son projet, de ses attentes et du prix qu'il est prêt à déboursier;

**CONSIDÉRANT QUE** le représentant de l'entrepreneur concerné et le Conseil municipal ont eu plusieurs occasions pour discuter de la faisabilité du projet; et

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur a fait entendre son choix de ne pas participer à ce projet puisqu'en désaccord avec les attentes exprimées par le donneur d'ouvrage.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nancy Harvey et résolu à la majorité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser la direction générale à trouver un autre fournisseur répondant à ses exigences pour le projet de remplacement des pancartes de rue de la Municipalité et à lui demander une soumission.

**16. DEMANDE D'AUTORISATION – Autorisation du lancement d'un appel d'offres pour les plans et devis et pour la gérance de chantier de la première phase du Petit Chemin Fleuve & Fjord**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine est toujours en entente de réponses aux demandes de financement qu'elle a déposées à PIC-150 (500 000 \$) et à Stratégie maritime (370 000 \$) en vue de construire la phase 1 du *Petit chemin Fleuve et Fjord* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme PIC-150, à même les critères de sélection des projets, exige que les travaux pour lesquels une demande de financement a été déposée soient exécutés et acceptés à plus tard le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les délais de plusieurs mois à prévoir pour le lancement et le traitement des appels d'offres pour les services professionnels, pour la production des plans et devis de construction, ainsi que pour le lancement et le traitement des appels d'offres d'entrepreneurs pour la construction ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine se doit d'avoir tout préparé en prévision d'une éventuelle réponse positive de nos demandes de financement adressées à PIC-150 et à Stratégie maritime ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité se doit aussi d'agir en respect de sa *Politique de gestion contractuelle* en vigueur depuis mars 2011 ;

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Nancy Harvey et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents, en prévision de la construction de la première phase du *Petit chemin Fleuve et Fjord* en 2017, de lancer, via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), un appel d'offres publiques pour *Services professionnels avant travaux et la gérance de chantier « clé en main »*. Un contrat ne serait toutefois conclu entre la Municipalité et l'éventuel mandataire choisi que sur confirmation de toutes les sources de financement prévues et nécessaires à la réalisation des travaux de la première phase du *Petit chemin Fleuve et Fjord*.



Réso # 2102-17

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **17. AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Boulons à changer et pièces de rechange à acquérir – Poste de chloration**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de travaux précédents, nous avons remarqué que le poste de chloration nécessitait une importante remise à niveau des pompes doseuses, de certaines pièces de tuyauteries, de l'électricité qui est à proximité du chlore et ainsi qu'au niveau du plancher;

**CONSIDÉRANT QUE** la plupart de ces travaux ont déjà été exécutés en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les tâches restantes, nous retrouvons une réparation à réaliser au niveau de la semelle du bâtiment et ainsi que des boulons rouillés à changer dans la tuyauterie du poste;

**CONSIDÉRANT LES** soumissions demandées à nos partenaires pour ces tâches au montant de deux mille huit cent soixante-cinq dollars (2 865,00\$) plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la réparation de la semelle du bâtiment pourra être réalisée par un employé municipal; et

**CONSIDÉRANT QUE** ce montant a été budgété pour l'année en cours.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la direction générale à procéder dans ce dossier et de faire une reddition de comptes au Conseil une fois le projet achevé.

Réso # 2202-17

### **18. AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Environnement CA**

\*\*\* Pièce CM0217-007 \*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est engagée dans un processus depuis plusieurs années afin de se conformer aux exigences gouvernementales concernant le traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a des obligations dans ce dossier afin de respecter certaines exigences de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) et de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

**CONSIDÉRANT UNE** perspective de développement durable, le fait que la Municipalité soit située en plein cœur du Parc Marin Saguenay – Saint-Laurent et que la majorité des citoyens tirent leurs revenus de cette proximité avec la nature, le dossier du traitement des eaux usées doit se réaliser en minimisant le plus possible les impacts sur l'écosystème;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat demandé par les autorités gouvernementales aux spécialistes engagés est de caractériser le périmètre des sites d'implantation délimités;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons suivi la recommandation du chef de projet (Gilles Fillion, ing.) pour l'octroi de contrat à la firme ENVIRONNEMENT CA (résolution # 13912-16);





2423

Espace pour parapher

**CONSIDÉRANT LE** contrat pratiquement terminé à l'exception de quelques détails pour une présentation ultérieure aux autorités gouvernementales responsables de notre dossier; et

**CONSIDÉRANT LA** réception de la facture d'Environnement CA au montant de neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars (9 395,00\$) plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la direction générale à effectuer le paiement lorsque celui-ci considérera le contrat terminé et les livrables prêts pour une présentation aux autorités gouvernementales responsables de notre dossier de traitement des eaux usées.

Réso # 2302-17

**19. DEMANDE D'AUTORISATION – Travaux de préparation pour la réfection du réservoir d'eau potable municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'inspections entreprises par nos spécialistes externes en eau potable, nous avons constaté des travaux à entreprendre au réservoir municipal d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux qui ont pour utilité d'augmenter la durée de vie utile du réservoir sont au niveau de la structure et d'un revêtement de toiture à installer;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal actuel a octroyé dans les prévisions budgétaires 2017 une somme de trente mille dollars pour la réfection de cette infrastructure névralgique; et

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux nécessiteront des interventions de différents spécialistes en ingénierie et en architecture.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Lionel Fortin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la direction générale à procéder au lancement des travaux de préparation pour la réfection du réservoir municipal d'eau potable. Cette autorisation n'est valable que pour la prise de contact avec les professionnels pertinents, les demandes de soumission et la confection des documents qui lui sont associés. Toute autre tâche devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation par résolution.

**LOISIRS ET CULTURE**

Réso # 2402-17

**20. AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – Installation des programmes nécessaires pour le nouvel ordinateur de la bibliothèque municipale**

\*\*\* Pièce CM0217-006 \*\*\*

**CONSIDÉRANT LES** discussions sur l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017 où le Conseil a statué sur le changement d'ordinateur de la bibliothèque municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la famille Fortin-Kenny a fait don récemment d'un ordinateur pour cet usage afin de limiter les coûts pour la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il fut étudié aussi la possibilité d'installer le système d'exploitation Linux qui est un logiciel libre (open source);



2424

Dir.-général / sec.-trésorier

Espace pour parapher

**CONSIDÉRANT QUE** les équipements et programmes d'exploitation de la bibliothèque municipale ne sont pas compatibles avec Linux selon le réseau BIBLIO;

**CONSIDÉRANT LES** recherches chez plusieurs fournisseurs potentiels qui ont permis d'identifier Services Info-Comm comme le moins dispendieux pour des produits alternatifs.

**CONSIDÉRANT LE** prix de la soumission déposée au montant de trois cent quarante-quatre dollars (344,00 \$); et

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation des programmes pourrait être faite à l'interne afin de limiter les coûts.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Carmen Guérin et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents d'autoriser la direction générale à procéder aux tâches définies dans cette résolution concernant le changement d'ordinateur de la bibliothèque municipale.

#### DIVERS

##### **21. Période de questions**

- a) Membres du Conseil
  - a. Un conseiller s'informe de certaines clauses du devis de déneigement des chemins et stationnements municipaux. Les clauses visées sont celles portant sur l'équipement et la main-d'œuvre.
  - b. Un conseiller mentionne sa reconnaissance pour le talent et les réussites artistiques d'une photographe de la Municipalité Madame Julie Savard. Une de ses photos s'est retrouvée dernièrement reprise par la compagnie Air Transat. Une demande est faite pour que cette mention soit reprise par le journal municipal.
  - c. Transat. Une demande est faite pour que cette mention soit reprise par le journal municipal.
  - d. Un conseiller demande à ce que ce soit fait de l'éducation populaire sur les mesures d'économie d'eau potable et la gestion des matières résiduelles sur les différents médias municipaux.
- b) Public
  - a. Aucune question.

Réso # 2502-17

##### **22. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Diane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de lever la séance à 20h33.

\_\_\_\_\_  
**Monsieur Donald Kenny**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
Directeur-général / secrétaire-trésorier

*Moi, Donald Kenny, maire de la Municipalité, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*